

BON DE CESSION DE PROPRIETE

APRES IMPRESSION, SIGNER PAR LES DEUX PARTIES
1 exemplaire à joindre au colis, 1 exemplaire à conserver par le magasin, 1 exemplaire à remettre au client

Création du dossier: 10/07/17 à 11h30

Reprise réalisée à ce jour dans le magasin : COGNAC
Adresse de magasin :
Rocade de Cognac

Numéro de bon de cession du repreneur: AUC0001046274

16100 CHATEAUBERNARD
Téléphone : 05.45.35.66.66
Fax :



Numéro d'IMEI du produit :

Numéro de transaction : AUC0001046274
Type d'appareil: Mobile
Marque : Samsung
Modèle : Galaxy S8 Plus
Montant maximum de la reprise: 450.00 €
Diagnostic: - Le produit est-il fonctionnel ?



Oui

Civilité : Mr **Adresse :** 37 PASSAGE A NIVEAU
Nom : DUTEIL
Prénom : ANTHONY RAYMO **Code postal :** 16120
Numéro de tel : 0676307101 **Ville :** ANGEAC CHARENTE
Email : **Pays :** France



- J'ai bien été informé que le montant maximum de cette reprise devait être consommé en caisse, par moi-même le jour de cette transaction.
- Cette somme maximum est valable uniquement sur l'achat de tout produit vendu dans le rayon multimédia du magasin émetteur de ce Bon de Cession de Propriété. Ce montant maximum n'est pas cessible ni fractionnable. Si je ne dépense pas la totalité du montant de la reprise, le jour de cette transaction, le solde non utilisé est perdu, et ne peut donner lieu à aucun remboursement.
- J'atteste sur l'honneur être le propriétaire légitime de ce produit et d'avoir le droit de transmettre la propriété de celui-ci (je suis majeur et apte juridiquement).
- J'e déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'achat Reprise Mobile Cash.

Code Magasin: 142
Code du vendeur: Anne BOUYER
Cachet du magasin:

Le propriétaire du bien: ANTHONY RAYMO DUTEIL
 Date et signature avec la mention "Billet approuvé" : 10/07/2017 lu et approuvé

Anthony Raymo Duteil
Billet approuvé

| | |
|---|---|
| <p>Cadre réservé à :Reprise Mobile Cash</p> <p>AUC0001046274</p> | <p>Cadre réservé à Mobiltron : Numéro de dossier :</p> <p>AUC0001046274</p> |
|---|---|